



Confrontation suite à une plainte

Par **caroline**, le **13/05/2009** à **18:10**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir tout d'abord s'il est obligatoire de se présenter à une confrontation lorsqu'elle nous est proposée.

Si toutefois notre présence est obligatoire, quels sont nos droits? Au bout de combien de temps peut-on mettre fin à la confrontation? Peut-on ou doit-on prendre un avocat pour nous accompagner?

Je vous remercie de m'avoir lue et espère vivement pouvoir obtenir quelques éclaircissements de votre part.

Cordialement,

Caroline